



Projet ALPEAU

Compte-rendu de la réunion d'information du 21 octobre 2011 (sur le terrain, aux Moises)

Personnes présentes :

* Victor BUTTAY, représentant de propriétaire et membre du groupe de travail
* Jacques CHATELAIN, représentant de propriétaire
* Abel DETRAZ, propriétaire
* René DUCROT, propriétaire
* Claude GEMIGNANI, Direction Départementale des Territoires (DDT)
* Xavier HAZART, représentant de propriétaire
* Jean-Luc MABBOUX, Office National des Forêts (ONF)

* Françoise MEYNET, propriétaire
* J.-C. MEYNET, représentant de propriétaire
* Jean-Paul PINGET, représentant de propriétaire
* Mireille SCHAEFFER, Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) de Rhône-Alpes
* Nicolas WILHELM, Syndicat Intercommunal des Eaux des Moises (SIEM)

1. *Projet d'ASLGF (Association Syndicale Libre de Gestion Forestière) du Mont Forchat : état d'avancement (Mireille SCHAEFFER, CRPF)*

a) La constitution de l'association

Depuis la réunion du 14 juin 2011, le projet de Statuts a été finalisé puis soumis à un groupe de juristes pour relecture. Lorsque les Statuts auront été revus, ils seront envoyés avec un bulletin d'adhésion à chaque propriétaire concerné par les périmètres de protection de captage d'eau potable du Mont Forchat.

Une première Assemblée Générale sera ensuite réunie ; un Conseil Syndical sera élu par les adhérents.

A ce jour, 53 propriétaires se sont dits intéressés par l'adhésion à l'ASLGF, représentant 123 parcelles et 32 ha (dispersés en plusieurs îlots répartis sur les différents secteurs).

b) Demande de subvention

Un dossier de demande de subvention a été préparé dans l'objectif d'obtenir une aide du Conseil Régional de la Région Rhône-Alpes pour la mise en route de l'association.

2. *Peuplements résineux du Mont Forchat : description et conseils de gestion (Jean-Luc MABBOUX, ONF & Mireille SCHAEFFER, CRPF)*

a) Le travail réalisé au printemps 2011 par des étudiants Ingénieurs Forestiers

Une douzaine d'étudiants Ingénieurs Forestiers ont travaillé ce printemps sur le massif du Mont Forchat sur le thème « Permettre l'exploitation forestière du massif du Mont Forchat tout en préservant la qualité des captages d'eau potable ». Les objectifs de l'étude étaient :

- Faire un état des lieux et des propositions sur la desserte (routes et pistes forestières) et les modes d'exploitation (tracteur et câble) du massif ;

- Proposer des modes de gestion forestière adaptés à la préservation de la qualité de l'eau potable ;
- Elaborer un document utilisable directement par les propriétaires forestiers qui souhaitent réfléchir à la gestion de leurs parcelles en intégrant la préservation de la ressource en eau potable.

b) Le document réalisé par les étudiants pour les propriétaires

Un exemplaire de ce document est distribué à chaque participant.

Ce document doit permettre au propriétaire de décrire et d'analyser la forêt présente sur sa parcelle ; et d'en déduire un mode de gestion et des interventions compatibles avec la production de bois et la préservation de la ressource en eau potable.

Pour différentes raisons, les étudiants ont limité leur travail aux peuplements majoritairement résineux, fréquents sur le Mont Forchat, et qui souffrent souvent d'un manque d'entretien pénalisant.

Une clé d'identification des peuplements forestiers

Par une série de questions, auxquelles le propriétaire peut répondre sur le terrain sans disposer de connaissances ou de matériel forestiers spécifiques, le propriétaire peut rattacher sa forêt à un type décrit dans une fiche.

Des propositions de gestion

En fonction de quelques critères complémentaires à relever sur la parcelle, le propriétaire se voit ensuite proposer des interventions sylvicoles.

c) Utilisation du document en forêt

Arrêt n°1 : peuplement d'Epicéas à Gros Bois avec Bois Moyens

Les feuillus sont présents mais minoritaires (un quart à un tiers). La moitié des arbres environ sont des Gros Bois (diamètre de 45 cm et plus). Les bois sont de belle qualité. Les branches vertes occupent environ un quart de la hauteur des arbres, qui sont donc stables.

Ce peuplement a une valeur économique intéressante. On peut commencer à récolter les arbres mûrs, tout en étalant cette récolte dans le temps pour plusieurs raisons :

- En récoltant d'abord seulement les Gros Bois mûrs, on laisse le temps aux Bois Moyens de grossir encore ;
- En éclaircissant ainsi le peuplement, on pourra peut-être obtenir de la régénération naturelle et ainsi irrégulariser progressivement le peuplement (obtenir un mélange des âges et des dimensions sur la parcelle) : ceci est particulièrement favorable à la préservation de la ressource en eau.

A moyen terme on peut prévoir une coupe tous les 8 ans, prélevant chaque fois 1 arbre sur 8.

Arrêt n°2 : peuplement d'Epicéas à Bois Moyens avec Gros Bois

Les feuillus sont totalement absents de cette ancienne plantation d'Epicéas. Les Gros Bois sont minoritaires (environ 15 % des arbres). La qualité des bois est satisfaisante. Les branches vertes occupent environ un quart de la hauteur des arbres, qui ne sont donc pas très stables étant donné leur diamètre modéré.

Il faut éclaircir le peuplement, pour favoriser la croissance des plus beaux arbres. A moyen terme on peut prévoir une coupe tous les 8 ans, prélevant à chaque fois 1 arbre sur 5 : de préférence les Gros Bois mûrs, les arbres blessés, les bois de mauvaise qualité.

On peut en profiter pour commencer à irrégulariser le peuplement, par des interventions modérées qui éviteront de déstabiliser les arbres. On peut ainsi créer des taches claires, de 15 à 30 a sur chaque hectare, où l'on prélèvera 1 arbre sur 2 : la lumière parviendra mieux au sol et on peut espérer voir apparaître de la régénération naturelle.

Arrêt n°3 : peuplement d'Epicéas à Bois Moyens avec Petits Bois

Les feuillus sont totalement absents de cette plantation d'Epicéas. Les Gros Bois sont absents également ; environ la moitié des arbres sont des Petits Bois (de diamètre 20 à 25 cm). La qualité des bois est satisfaisante. Les branches vertes occupent seulement 15 % environ de la hauteur des arbres, qui ne sont donc pas stables.

Il faut éclaircir le peuplement, pour favoriser la croissance des plus beaux arbres. Mais il est impossible à ce stade d'irrégulariser le peuplement, car l'ouverture de trouées ou de taches claires risquerait d'entraîner des chablis. A moyen terme on peut prévoir une coupe tous les 8 ans, prélevant à chaque fois 1 arbre sur 4 ou 5 : il s'agit d'abattre ceux qui entrent en concurrence avec les plus beaux arbres que l'on souhaite laisser grossir.

Conclusion

Avec ce type de document, le propriétaire peut se faire une idée de ce qui est réalisable sur sa parcelle : bien souvent, la coupe rase n'est pas la seule alternative.

Il est précisé que l'éventuel Plan Simple de Gestion de la future ASLGF du Mont Forchat serait construit sur la même démarche : description des parcelles et propositions aux propriétaires d'un calendrier des coupes et des travaux adapté.

Il est souligné que pour mettre en œuvre les interventions préconisées, la plupart du temps il faudra se regrouper pour constituer un lot de bois suffisant pour intéresser les acheteurs de bois : en effet, le plus souvent ce sont des éclaircies qui sont préconisées et pas des coupes rases. De plus, des propriétaires regroupés pourront plus facilement négocier et se faire entendre des acheteurs ou des exploitants.

3. Les récentes coupes rases réalisées sur la commune de DRAILLANT (Claude GEMIGNANI, DDT)

a) Rappel des faits

Au début de l'été 2011, une coupe rase de 6 ha environ a été réalisée entre Tré le Mont et Trécourt. Cette coupe n'était pas soumise à autorisation car le propriétaire, qui est aussi l'exploitant, a doté au préalable cette parcelle d'un Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS), le plus simple des documents de gestion forestière, commun à toute la Région Rhône-Alpes.

Cette coupe a beaucoup choqué car elle a été réalisée tout près de deux périmètres de protection de captages d'eau potable, sur le périmètre de la future ASLGF du Mont Forchat, en un lieu fréquenté par le public et visible depuis la plaine.

c) Conclusion

Le CRPF et la DDT réfléchissent aux moyens d'éviter que ce type de coupe ne se répète. Il est difficile d'empêcher totalement ce type d'abus. Toutefois, la création de l'ASLGF est l'occasion de montrer que localement, propriétaires et élus souhaitent mettre en œuvre une gestion forestière plus respectueuse, et que cela est possible en se regroupant.